

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission chargée d'étudier le

Préavis No 34-2012

Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation des installations techniques du Casino, la mise en place de gradins et les modifications liées à la protection incendie

La commission est composée de Mesdames

Monique Choulat Pugnale, Présidente
Isabelle Guisan
Catherine Safi, excusée

et de Messieurs

Patrick Bréchon
François Monod
Philippe Rosset
Jürg Schmutz, Rapporteur

La commission s'est réunie le 16 octobre 2012 à la salle Chinet de la Maison de Commune, en compagnie de Madame Joséphine Byrne Garelli, Municipale en charge du dossier, et de Monsieur Serge Gambarasi, Chef de Service.

La commission les remercie pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses.

Ce préavis a suscité de la part de la commission pas mal d'interrogations et de discussions dont le présent rapport tente de rendre compte.

La commission soutient la volonté de la municipalité de faire du Casino une salle dédiée au spectacle vivant et ne souhaite pas sa transformation en salle polyvalente ; par ailleurs, le principe de l'installation de gradins est acceptée par tous.

Sécurité, accessibilité et capacité

La commission comprend la nécessité de la mise aux Normes Protection Incendie (NPI) de la salle ; ces normes ont été modifiées il y a quatre ans et il est impératif de s'y plier dans l'intérêt de la sécurité du public et des usagers. La mise en place d'une sortie sur la rue du Port va dans ce sens, tout comme, pour la scène, l'installation de battants ouvrant sur l'extérieur.

Dans sa configuration actuelle, le Casino a connu quelques difficultés à accueillir certaines manifestations, comme par exemple Gym-Rolle ou le repas des aînés ; ces événements nécessiteront dans le futur que les gradins projetés demeurent amovibles, et même dans ce cas, des problèmes de fréquentation subsisteront.

La mise aux normes du Casino permettra d'augmenter les capacités d'accueil théorique des lieux ; si cela n'est pas forcément souhaitable pour la salle (l'installation de gradins prévoit au

contraire une légère diminution du nombre de sièges, de l'ordre de 22 places), il n'en va pas de même pour le foyer, dont la capacité réelle d'accueil sera doublée par l'ouverture d'une seconde porte ouvrant sur les quais.

Opportunité du projet

Certains membres de la commission regrettent que le projet de développement du Casino tel que proposé par le préavis ne fasse pas partie d'une réflexion d'ensemble sur le développement de la culture à Rolle et se demandent s'il ne vaudrait pas la peine d'attendre qu'une telle étude soit réalisée avant d'entreprendre les travaux projetés.

D'autres insistent sur la réalité d'un lieu qui fonctionne, propose des spectacles et des événements ; le Casino n'est pas un vague projet, il existe et son développement doit être soutenu sans dépendre d'une planification culturelle jusqu'ici cruellement inexistante.

En effet, la commission unanime souhaite que la municipalité réfléchisse, de concert avec tous les partenaires concernés et les citoyens intéressés, sur le développement d'événements à composante culturelle sur notre commune, les lieux qui y seraient dévolus, les relations intercommunales envisageables (avec le Conseil Régional, par exemple, mais il est possible d'aller au-delà de ce cercle) et la collaboration avec le secteur privé. Rolle se développe et se doit, sans trop d'interventionnisme, de rendre possible une vie culturelle susceptible de rayonner dans toute la région. Il s'agit donc moins de retomber dans les travers des nombreuses et regrettées commissions de la culture que d'enclencher une dynamique propre à secouer une certaine tendance bien vaudoise à l'autosatisfaction et à l'immobilisme en la matière.

Les Gradins

Plusieurs solutions ont été envisagées par la Municipalité ; la majorité de la commission pense que celle retenue, dite « No 3 », est la meilleure en matière de gradins amovibles. Certains commissaires se demandent, ayant constaté que le nombre de manifestations nécessitant l'enlèvement desdits gradins est extrêmement restreint et que le stockage de ces éléments n'est pas assuré, si des gradins fixes ne seraient pas préférables.

D'autres estiment au contraire que l'installation de gradins fixes interdirait définitivement l'utilisation de la salle du Casino dans sa configuration actuelle et constituerait une atteinte à la volonté, lors de la restauration, de maintenir au Casino son caractère de « salle à l'italienne » au sens historique.

Il est à noter aussi que le coût pour la dépose et la repose des gradins est estimé à Fr. 4.800.-.

La question de la sonorisation

La commission s'interroge sur le prix de ces travaux. Certains commissaires jugent la somme démesurée pour une salle de spectacle qui n'existe que depuis douze ans ; d'autres affirment qu'il ne s'agit pas que de remplacer un matériel en partie usé, mais de le mettre aux normes du jour et de répondre aux demandes des intervenants (numérisation, etc.).

Conclusions

On peut se demander s'il sera possible dans le futur de maintenir la programmation du Casino telle qu'elle existe aujourd'hui, gérée par une direction compétente et une municipalité décidée à soutenir cette politique. Qui sait de quoi l'avenir sera fait ? L'état des finances de la commune permet-elle l'exécution de pareils travaux ? Quant au prix de l'amélioration des installations techniques, ne demande-t-il pas à être examiné en détail ?

Ces réserves ne justifient pourtant pas qu'on diffère un projet décisif pour l'avenir du Casino et des travaux qu'il serait opportun de mener maintenant, de concert avec la mise aux normes incendie de la salle. Les reporter à des temps supposés meilleurs reviendrait à en augmenter le coût et à compromettre ce qui existe déjà, à la fois au niveau de la qualité des programmes et de la fréquentation, car celle-ci, malgré l'inconfort des sièges et le manque de visibilité, est en légère augmentation. En ce qui concerne l'engagement financier de la commune, chaque membre de la municipalité a consenti, dans le cadre du budget 2013, à d'importants sacrifices et le domaine de la culture n'a pas été plus ménagé que les autres. Que le projet du Casino, pour une somme finalement raisonnable, ait pu être maintenu dans ce contexte devrait rassurer le Conseil sur sa viabilité. Enfin, en ce qui concerne la sonorisation, l'éclairage et l'équipement vidéo de la salle, Stephan Dumartheray, responsable technique des installations du Casino, confirme qu'il s'agit autant d'une mise à jour d'installations obsolètes que du remplacement de matériel usé ; en 2000, ce bâtiment était neuf et les choix en matière technique difficiles à prendre avant d'avoir vu le bâtiment fonctionner dans des conditions réelles.

La commission approuve donc ce préavis et demande au Conseil Communal d'en faire de même.

C'est pour ces raisons que la commission vous demande, par trois voix pour et trois abstentions, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

vu le préavis 2011 – 2016 / No 34 de la Municipalité du 27 septembre 2012,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

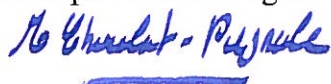
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- 1.) Octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 520.000 – pour la rénovation des installations techniques du Casino, la mise en place de gradins et les modifications liées à la protection incendie
- 2.) Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune, à imputer sur le compte No 3640.5090.2 intitulé « Rénovation des installations techniques du Casino, la mise en place de gradins et les modifications liées à la protection incendie ».
- 3.) Autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur dix ans.

Au nom de la commission

La Présidente

Monique Choulat Pugnale



Le Rapporteur

Jürg Schmutz



Rolle, le 30 octobre 2012

Annexes:

- Mémo de M. Dumartheray
- Tableau des fréquentations de la salle établi par Mme Mermoud
- Argumentaire de M. Jacquet